



# COMMUNE DE MONDICOURT

## Prêt de matériel à titre Onéreux<sup>(1)</sup> Gratuit<sup>(1)</sup>

Nom et prénom de l'emprunteur :

Nom de l'association (si nécessaire) :

Date et jour de la location :

Date et jour de la restitution

Objet de la location :

Caution

(cheque libellé à l'ordre du Trésor Public)

### Tarif de location<sup>(2)</sup>

	Prix unitaire	Qté disponible	Qté empruntée	Caution	Facturation
Table	2	10		120	
Banc	1	42			
Chaises(qté25)	10	145			
Sono <sup>(3)</sup>	50	1		200	
Friteuse électrique <sup>(3)</sup>	50	1		150	
Panneau séparation <sup>(3)</sup>	20	lot		50	
Barnum <sup>(4)</sup>	80	1		200	

Total

Casse (facturation au prix de remplacement)

Total à régler (un minimum de 10 euros sera facturé)<sup>(2)</sup>

Signature à la sortie du matériel

Date :

Propriétaire :

Emprunteur :

Signature à la restitution du matériel

Date :

Propriétaire :

Emprunteur :

Caution restituée

Oui

Non

Nmr de chèque :

Banque :

REGLEMENT

Titulaire

(1) rayer la mention inutile

Nota : Le prêt à titre gratuit n'est effectué qu'aux associations de Mondicourt

(2) Tarif de location en vigueur à compter du 1 janvier 2022 suite délibération du conseil municipal de MONDICOURT en date du 2 décembre 2021

(3) Ces matériels ne sont loués qu'avec la salle

(4) Ce matériel n'est loué qu'à des personnes ou des associations de Mondicourt et doit être utilisé sur le territoire de la commune. De plus (6) personnes sont nécessaires pour le montage dont un représentant de la commune.

En cas de non restitution à la date prévue une somme forfaitaire de 15 euros sera demandée en plus.  
(même en cas de prêt à titre gratuit aux associations)